



Aveyron

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le 28 février 2020 à 16 heures, le conseil d'administration légalement convoqué s'est réuni à la direction du service départemental d'incendie et de secours sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Anglars et pour la présente délibération de Madame Annie Bel.

Membres ayant voix délibérative

Nombre de membres en exercice : 22.

Membres présents : Mesdames Sylvie Ayot, Annie Bel, Annie Cazard, Dominique Gombert suppléante de Monsieur Jean-Luc Calmelly, Gisèle Rigal suppléante de Monsieur André At, Christel Sigaud-Laury suppléante de Monsieur Sébastien David et Messieurs Jean-Philippe Abinal, Jean-Claude Anglars, Hélian Cabrolier suppléant de Madame Corinne Compan, Régis Cailhol, Michel Causse suppléant de Monsieur Christophe Saint-Pierre, Eric Cantournet, Michel Delpal suppléant de Madame Sylvie Lopez et Jean-louis Denoit.

Membres absents ou excusés : Mesdames Corinne Compan, Émilie Gral, Sylvie Lopez et Messieurs Vincent Alazard, André At, Jacques Barbezange, Jean-Luc Calmelly, Jean-Marc Calvet, Sébastien David, Alain Fauconnier, Christophe Laborie, Alain Marc, Serge Roques et Christophe Saint-Pierre.

Membres ayant voix consultative

Membres présents : Mesdames Natalie Alazard, Annick Audiffred suppléante de Monsieur Alain Garibal et Messieurs Lionel Coursières, Bertrand Pelle, Florian Souyris directeur départemental et Patrice Jouet président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de l'Aveyron.

Membres absents ou excusés : Madame Marie-Pierre Arènes, payeur départemental et Messieurs Michel Galtier, Alain Garibal et Olivier Guiraud.

Membre de droit : Madame la préfète.

Date de convocation : 3 février 2020.

1 – COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Vu le rapport n° 3.

Vu les articles L 1424-29, L 1612-20, L 3241-1, R 1424-32-1 du code général des collectivités territoriales.

Considérant que tant le compte de gestion établi par le comptable public que le compte administratif établi par l'ordonnateur sont en accord et correspondent.

Considérant qu'il appartient au conseil d'administration d'arrêter le compte de gestion et d'adopter le compte administratif.

Considérant enfin que l'exécution budgétaire de l'exercice 2019 s'établit comme suit :

	Résultats (section de fonctionnement)	Solde d'exécution (section d'investissement)
Total des autorisations budgétaires :	20 092 952,99 €	8 933 789,73 €
Réalisé en recettes :	18 296 994,44 €	4 261 079,88 €
Réalisé en dépenses :	18 593 087,74 €	3 832 606,52 €
Solde d'exécution :	-296 093,30 €	428 473,36 €
Résultat reporté (année antérieure) :	1 975 330,58 €	1 049 178,34 €
Total (résultat de l'exercice) :	1 679 237,28 €	1 477 651,70 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, étant précisé que le président n'a pas pris part au vote, le conseil d'administration :

- arrête le compte de gestion 2019 établi par Madame le payeur départemental,
- adopte le compte administratif 2019 établi par l'ordonnateur.

Fait à Rodez, le - 5 MARS 2020

Le Président,

Jean-Claude Anglars

